
JOURNAL DE MONACO

Bulletin Officiel de la Principauté

JOURNAL HEBDOMADAIRE PARAISSANT LE VENDREDI

1^{er} JOM de l'année

SECRETARIAT PARTICULIER
S. EXC. LE MINISTRE D'ETAT

QUATRE-VINGT-DIXIÈME ANNÉE. — N° 4.655

Le Numéro : 5 francs

JEUDI 2 JANVIER



JOURNAL DE MONACO

Bulletin Officiel de la Principauté

JOURNAL HEBDOMADAIRE PARAISSANT LE JEUDI

ABONNEMENTS :
MONACO — FRANCE ET COLONIES 250 francs
ÉTRANGER (frais de poste en sus)
Les abonnements partent du 1^{er} de chaque mois.
INSERTIONS LÉGALES : 25 francs la ligne

DIRECTION — RÉDACTION
ADMINISTRATION
Imprimerie Nationale de Monaco, Place de la Visitation
Téléphone : 021-79

SOMMAIRE

ORDONNANCES SOUVERAINES

- Ordonnance Souveraine n° 3.355, du 20 décembre 1946, portant nomination dans l'Ordre de Saint-Charles (p. 1).
- Ordonnance Souveraine n° 3.356, du 20 décembre 1946, nommant un Professeur au Lycée (p. 1).
- Ordonnance Souveraine n° 3.357, du 24 décembre 1946, nommant une Institutrice au Lycée (p. 2).
- Ordonnance Souveraine n° 3.358, du 24 décembre 1946, conférant l'honorariat à un fonctionnaire (p. 2).
- Ordonnance Souveraine n° 3.359, du 26 décembre 1946, convoquant le Conseil National en Session Extraordinaire (p. 2).

ARRÊTÉS MINISTÉRIELS

- Arrêté Ministériel du 18 décembre 1946 approuvant une modification aux Statuts de la Société Comptoir Monégasque de Boissons Hygiéniques (p. 3).
- Arrêté Ministériel du 28 décembre 1946 désignant les membres de la Commission Médicale de recrutement des fonctionnaires (p. 3).
- Arrêté Ministériel du 28 décembre 1946 portant retrait provisoire d'autorisation d'exercer la profession de revendeuse (p. 3).
- Arrêté Ministériel du 11 décembre 1946 fixant le prix de vente des articles à mailles confectionnés pour hommes, dames et enfants, vêtements, sous-vêtements, ganterie et layette (Rectificatif) (p. 4).
- Arrêté Ministériel du 17 décembre 1946 nommant les Membres du Conseil d'Administration de la Caisse de Compensation des Services Sociaux (Rectificatif) (p. 4).

ARRÊTÉ DES SERVICES JUDICIAIRES

- Arrêté des Services Judiciaires du 26 décembre 1946, désignant les magistrats appelés à faire partie de la Commission des retraites du Personnel des Services Judiciaires (p. 4).

INSERTIONS LÉGALES ET ANNONCES (p. 4 à 8).

ORDONNANCES SOUVERAINES

Ordonnance Souveraine n° 3.355, du 20 décembre 1946, portant nomination dans l'Ordre de Saint-Charles.

LOUIS II

PAR LA GRACE DE DIEU

PRINCE SOUVERAIN DE MONACO

Avons Ordonné et Ordonnons :

M. le Docteur Jean Sellier, Médecin-Vétérinaire, est nommé Chevalier de l'Ordre de Saint-Charles.

Notre Secrétaire d'Etat, Notre Directeur des Services Judiciaires, Notre Ministre d'Etat et le Chancelier de l'Ordre de Saint-Charles sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de la promulgation et de l'exécution de la présente Ordonnance.

Donné en Notre Palais à Monaco, le vingt décembre mil neuf cent quarante-six.

LOUIS.

Par le Prince :

Le Secrétaire d'Etat,
A. MÉLIN.

Ordonnance Souveraine n° 3.356, du 24 décembre 1946, nommant un Professeur au Lycée.

LOUIS II

PAR LA GRACE DE DIEU

PRINCE SOUVERAIN DE MONACO

Vu l'Ordonnance Souveraine du 25 septembre 1910, relative au Lycée de Monaco ;

Avons Ordonné et Ordonnons :

M. Bertmyr André, Professeur de Dessin au Lycée de Saint-Quentin, mis à la disposition du Gouvernement Princier par le Gouvernement Français, est nommé Professeur

de Dessin au Lycée de Monaco, en remplacement de M. Georges Nolhac, admis à faire valoir ses droits à la retraite.

Cette nomination prendra effet à compter du 1^{er} janvier 1946.

Notre Secrétaire d'Etat, Notre Directeur des Services Judiciaires et Notre Ministre d'Etat sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de la promulgation et de l'exécution de la présente Ordonnance.

Donné en Notre Palais à Monaco, le vingt-quatre décembre mil neuf cent quarante-six.

LOUIS.

Par le Prince :
Le Secrétaire d'Etat,
A. MÉLIN.

Ordonnance Souveraine n° 3.357 du 24 décembre 1946, nommant une Institutrice au Lycée.

LOUIS II

PAR LA GRACE DE DIEU

PRINCE SOUVERAIN DE MONACO

Vu l'Ordonnance Souveraine du 25 septembre 1910, relative au Lycée de Monaco ;

Avons Ordonné et Ordonnons :

M^{me} Bertrand, née Berthe Odile, Institutrice du Département des Alpes-Maritimes, mise à la disposition du Gouvernement Princier par le Gouvernement Français, est nommée Institutrice au Lycée de Monaco.

Cette nomination prendra effet à compter du 1^{er} octobre 1945.

Notre Secrétaire d'Etat, Notre Directeur des Services Judiciaires et Notre Ministre d'Etat sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de la promulgation et de l'exécution de la présente Ordonnance.

Donné en Notre Palais à Monaco, le vingt-quatre décembre mil neuf cent quarante-six.

LOUIS.

Par le Prince :
Le Secrétaire d'Etat,
A. MÉLIN.

Ordonnance Souveraine n° 3.359, du 24 décembre 1946, conférant l'honorariat à un fonctionnaire.

LOUIS II

PAR LA GRACE DE DIEU

PRINCE SOUVERAIN DE MONACO

Vu l'article 21 de Notre Ordonnance n° 3.330 du 13 novembre 1946, constituant le Statut des Fonctionnaires, Agents et Employés de l'Ordre Administratif ;

Avons Ordonné et Ordonnons :

L'honorariat est conféré à M. Marquet Paul, Sous-Directeur de l'Enregistrement.

Notre Secrétaire d'Etat, Notre Directeur des Services Judiciaires et Notre Ministre d'Etat sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de la promulgation et de l'exécution de la présente Ordonnance.

Donné en Notre Palais à Monaco, le vingt-quatre décembre mil neuf cent quarante-six.

LOUIS.

Par le Prince :
Le Secrétaire d'Etat,
A. MÉLIN.

Ordonnance Souveraine n° 3.359, du 26 décembre 1946, convoquant le Conseil National en Session Extraordinaire.

LOUIS II

PAR LA GRACE DE DIEU

PRINCE SOUVERAIN DE MONACO

Vu l'article 26 de l'Ordonnance Constitutionnelle du 5 janvier 1911 ;

Vu l'article 2 — alinéas 2 et 3 — de l'Ordonnance Souveraine du 15 avril 1911, sur le fonctionnement du Conseil National ;

Avons Ordonné et Ordonnons :

ARTICLE PREMIER.

Le Conseil National est convoqué en session extraordinaire pour le lundi 30 décembre 1946.

ART. 2.

L'ordre du jour de cette session est ainsi fixé :

- 1° Election du bureau ;
- 2° Nomination des Commissions ;
- 3° Budget 1947 ;
- 4° Projets de Lois ;
- 5° Questions diverses.

ART. 3.

La Session Extraordinaire prendra fin le lundi 13 janvier 1947.

ART. 4.

Notre Secrétaire d'Etat, Notre Directeur des Services Judiciaires et Notre Ministre d'Etat sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de la promulgation et de l'exécution de la présente Ordonnance.

Donné en Notre Palais à Monaco, le vingt-six décembre mil neuf cent quarante-six.

LOUIS.

Par le Prince :
Le Secrétaire d'Etat,
A. MÉLIN.

ARRÊTÉS MINISTÉRIELS

Arrêté Ministériel du 18 décembre 1946, approuvant une modification aux Statuts de la Société « Comptoir Monégasque de Boissons Hygiéniques ».

Nous, Ministre d'Etat de la Principauté,
Vu la demande présentée le 26 juillet 1946 par M. Roger Barbier, Président du Conseil d'Administration de la Société Anonyme Monégasque dénommée *Comptoir Monégasque de Boissons Hygiéniques*, agissant en vertu des pouvoirs à lui conférés par l'Assemblée Générale extraordinaire des Actionnaires de ladite Société ;
Vu le procès-verbal de l'Assemblée Générale extraordinaire des Actionnaires de ladite Société tenue à Monaco, au siège social, le 25 juillet 1946, portant réduction de la valeur nominale des actions et augmentation du capital social ;

Vu l'Ordonnance Souveraine du 5 mars 1895, modifiée par les Ordonnances des 17 septembre 1907 et 10 juin 1909, par les Lois n° 71 du 3 janvier 1924, n° 216 du 27 février 1936 et par les Ordonnances-Lois n° 340 du 11 mars 1942 et n° 342 du 25 mars 1942 ;

Vu la Loi n° 408 du 20 janvier 1945, complétant l'Ordonnance Souveraine du 5 mars 1895, notamment en ce qui concerne la nomination, les attributions et la responsabilité des Commissaires aux Comptes ;

Vu l'Ordonnance Souveraine n° 3.167 du 29 janvier 1946 réglant l'établissement du bilan des Sociétés Anonymes et en Commandite ;

Vu l'Ordonnance Souveraine n° 3.183 du 23 février 1946 relative aux titres des Sociétés par Actions ;

Vu la délibération du Conseil de Gouvernement du 26 novembre 1946 ;

Arrêtons :

ARTICLE PREMIER.

Sont approuvées les résolutions de l'Assemblée Générale extraordinaire des Actionnaires de la Société Anonyme Monégasque dénommée *Comptoir Monégasque de Boissons Hygiéniques*, en date du 25 juillet 1946, portant :

1° réduction de la valeur nominale des actions fixée à 100 (cent) francs au lieu de 5.000 (cinq mille) francs chacune, et conséquemment modification de l'article 7 des Statuts ;

2° augmentation du capital social porté de la somme de 2.000.000 (deux millions) de francs à celle de 2.400.000 (deux millions quatre cent mille) francs, par l'émission de 4.000 (quatre mille) actions nouvelles de 100 (cent) francs de valeur nominale chacune, et conséquemment modification de l'article 7 des Statuts.

ART. 2.

Ces résolutions et modifications devront être publiées au *Journal de Monaco* dans les délais et après accomplissement des formalités prévues par les Lois n° 71 du 3 janvier 1924, n° 216 du 27 février 1936 et par l'Ordonnance-Loi n° 340 du 11 mars 1942.

ART. 3.

M. le Conseiller de Gouvernement pour les Finances et l'Economie Nationale est chargé de l'exécution du présent Arrêté.

Fait à Monaco, en l'Hôtel du Gouvernement, le dix-huit décembre mil neuf cent quarante-six.

Le Ministre d'Etat,
P. DE WITASSE.

Arrêté Ministériel du 28 décembre 1946, désignant les Membres de la Commission Médicale de recrutement des fonctionnaires.

Nous, Ministre d'Etat de la Principauté,
Vu l'article 2 de l'Ordonnance Souveraine n° 3.330 du 13 novembre 1946, constituant le Statut des Fonctionnaires, Employés, Agents et Sous-Agents de l'Ordre Administratif ;
Vu la délibération du Conseil de Gouvernement du 17 décembre 1946 ;

Arrêtons :

ARTICLE PREMIER.

Sont nommés Membres de la Commission Médicale de recrutement :

Président : M. le Docteur Boëti, Directeur du Service d'Hygiène ;

Membres : M. le Docteur Simon, Médecin de l'Hôpital ;
M. le Docteur Mercier, Médecin de l'Assistance et de l'Hôpital ;
M. le Docteur Wertheimer, Médecin Contrôleur de la Caisse de Compensation des Services Sociaux.

ART. 2.

M. le Secrétaire Général du Ministère d'Etat est chargé de l'exécution du présent Arrêté.

Fait à Monaco, en l'Hôtel du Gouvernement, le vingt-huit décembre mil neuf cent quarante-six.

Le Ministre d'Etat,
P. DE WITASSE.

Arrêté Ministériel du 28 décembre 1946, portant retrait provisoire d'autorisation d'exercer la profession de revendeuse.

Nous, Ministre d'Etat de la Principauté,

Vu l'Ordonnance-Loi n° 307 du 10 janvier 1941 modifiant, complétant et codifiant la législation sur les prix ;

Vu l'Ordonnance-Loi n° 308 du 21 janvier 1941 modifiant, complétant et codifiant la législation sur la production, la circulation et la consommation des produits ;

Vu l'Ordonnance-Loi n° 344 du 29 mai 1942 modifiant les Ordonnances-Lois n°s 307 et 308 des 10 et 21 janvier 1941 ;

Vu l'Ordonnance-Loi n° 384 du 5 mai 1944 modifiant l'Ordonnance-Loi n° 307 du 10 janvier 1941 ;

Vu l'Ordonnance-Loi n° 385 du 5 mai 1944 modifiant l'Ordonnance-Loi n° 308 du 21 janvier 1941 ;

Vu la délibération du Conseil de Gouvernement du 10 décembre 1946 ;

Arrêtons :

ARTICLE PREMIER.

Est suspendue pour une durée de un mois, à dater du 2 janvier 1947, l'autorisation d'exercer la profession de revendeuse en fruits et légumes accordée à M^{me} Rosaire Ferrié, revendeuse au Marché de La Condamine.

ART. 2.

Conformément aux dispositions de l'article 6 de l'Ordonnance-Loi n° 384, du 5 mai 1944, sus-visée, le présent Arrêté devra être publié au *Journal de Monaco* dans le moindre délai. En outre, il devra, pendant toute la durée de la fermeture, être affiché d'une manière apparente à la porte centrale des Halles et Marchés de La Condamine, le tout aux frais de M^{me} Rosaire Ferrié.

ART. 3.

MM. les Conseillers de Gouvernement pour les Travaux Publics et pour l'Intérieur sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent Arrêté.

Fait à Monaco, en l'Hôtel du Gouvernement, le vingt-huit décembre mil neuf cent quarante-six.

Le Ministre d'Etat,
P. DE WITASSE.

Arrêté Ministériel du 11 décembre 1946, fixant le prix de vente des articles à mailles confectionnés pour hommes, dames et enfants, vêtements, sous-vêtements, ganterie et layette.

RECTIFICATIF au Journal de Monaco n° 4.653 du 19 décembre 1946.

Arrêté fixant le prix de vente des articles à mailles confectionnés pour hommes, dames et enfants, vêtements, sous-vêtements, ganterie et layette.

Pages 4 et 5 — Colonnes 2, 3, 1, 2.

ART. 5.

Paragraphe a).

Au lieu de :

a) Sous-vêtements, toutes catégories, layette et ganterie.

Lire :

a) Sous-vêtements toutes catégories.

Paragraphe b).

Au lieu de :

b) Vêtements et autres articles à mailles.

Lire :

b) Vêtements et autres articles à mailles dont layette et ganterie.

Arrêté Ministériel du 17 décembre 1946, nommant les Membres du Conseil d'Administration de la Caisse de Compensation des Services Sociaux.

RECTIFICATIF au Journal de Monaco n° 4.653 du 19 décembre 1946.

Arrêté portant nomination des membres du Conseil d'Administration de la Caisse de Compensation des Services Sociaux.

Page 7 — Colonne 1.

ARTICLE PREMIER.

Au lieu de :

M^{me} Joséphine Gaziglia ;
MM. Armand Svata ;
Dominique Rossi ;
Charles Rizza ;
Charles Soccal ;
Célestin Boher ;

en qualité de représentants des travailleurs adhérents à la Caisse.

Lire :

M^{me} Joséphine Gaziglia ;
MM. Armand Svata ;
Dominique Rossi ;
Charles Rizza ;
Charles Soccal ;
Célestin Boher ;

en qualité de représentants des travailleurs inscrits à la Caisse.

ARRÊTÉ DES SERVICES JUDICIAIRES

Arrêté des Services Judiciaires du 26 décembre 1946, désignant les magistrats appelés à faire partie de la Commission des retraites du personnel des Services Judiciaires.

Le Directeur des Services Judiciaires de la Principauté ;
Vu l'article 25 de la Loi n° 112 du 20 janvier 1928, modifié par la Loi n° 204 du 9 mars 1935 ;

Vu les articles 2 et 10 de l'Ordonnance Souveraine n° 764 du 2 août 1928 concernant les pensions de retraite des membres du Personnel judiciaire, modifiée par l'Ordonnance n° 2.692 du 27 novembre 1942 ;

Arrête :

M. Gaston Testas, Conseiller à la Cour d'Appel, et M. Jean Brunhes, Substitut du Procureur Général, sont désignés pour faire partie, pendant l'année 1947, de la Commission instituée par l'article 25 de la Loi n° 112, modifiée par la Loi n° 204 et par l'article 2 de l'Ordonnance n° 2.692 du 27 novembre 1942, ci-dessus visées, lorsque ladite Commission sera appelée à statuer sur les demandes de liquidation de pension présentées par les membres du Personnel judiciaire ou leurs ayants-droit.

Fait à Monaco, au Palais de Justice, le vingt-six décembre mil neuf cent quarante-six.

Le Directeur
des Services Judiciaires,
LONCLE DE FORVILLE.

INSERTIONS LÉGALES ET ANNONCES

GREFFE GENERAL DE MONACO

EXTRAIT

D'un jugement de défaut rendu par le Tribunal de Première Instance de Monaco, le 9 mai 1946.

Entre la dame Jacqueline-Simone RICHAUDEAU, épouse Armandi, demeurant à Monaco, 2, rue Bosté,
Et le sieur Jean-Emile ARMANDI, demeurant, 40, rue Grimaldi à Monaco.

Il a été extrait littéralement ce qui suit :
« D'après défaut contre le sieur Jean-Emile Armandi, faute de comparaitre ;

« Prononce le divorce d'entre les époux Richaudeau-Armandi, aux torts et griefs exclusifs du mari, avec toutes ses conséquences légales ».

Pour extrait certifié conforme.

Monaco, le 2 janvier 1947.

Le Greffier en Chef : PERRIN-JANNES.

EXTRAIT

D'un jugement contradictoirement rendu par le Tribunal de Première Instance de Monaco, le 25 juillet 1946.

Entre la dame Andrée FAGOTAT, épouse Forni, commerçante à Monaco, 2, Impasse des Carrières.

Et le sieur Pierre FORNI, commerçant à Monaco, 2, Impasse des Carrières.

Il a été extrait littéralement ce qui suit :
« Déboute la dame Fagotat des fins de son instance en divorce et statuant sur la demande reconventionnelle : Prononce la séparation de corps aux torts et griefs de la femme ».

Pour extrait certifié conforme.

Monaco, le 2 janvier 1947.

Le Greffier en Chef : PERRIN-JANNES.

EXTRAIT

D'un jugement de défaut rendu par le Tribunal de Première Instance de Monaco, le 11 avril 1946.

Entre la dame Blanche PERROT, demeurant à Monaco, 48, boulevard des Jardins Exotiques,

Et le sieur Jean BENNEGUER, domicilié à Monaco, 18, boulevard des Jardins Exotiques, actuellement sans domicile ni résidence connus.

Il a été extrait littéralement ce qui suit :

« Donne défaut contre le sieur Benneguer, faute de comparaître ;

« Prononce le divorce d'entre les époux Perrot-Benneguer, aux torts et griefs exclusifs du mari, avec toutes ses conséquences légales ».

Pour extrait certifié conforme.

Monaco, le 2 janvier 1947.

Le Greffier en Chef : PERRIN-JANNÉS.

EXTRAIT

D'un jugement de défaut rendu par le Tribunal de Première Instance de Monaco, le 28 mars 1946.

Entre la dame Fernande ABLANDI, épouse Gorcey, demeurant à Monaco, 4, rue des Violettes,

Et le sieur Gérard GORCY, actuellement en résidence chez ses parents, 48 bis, boulevard des Jardins Exotiques.

Il a été extrait littéralement ce qui suit :

« Statuant par défaut ;

« Prononce le divorce d'entre les époux Ablandi-Gorcey, aux torts et griefs exclusifs du mari, avec toutes les conséquences légales ».

Pour extrait certifié conforme.

Monaco, le 2 janvier 1947.

Le Greffier en Chef : PERRIN-JANNÉS.

Etude de M^e AUGUSTE SETTIMO

Docteur en droit, notaire

26, avenue de la Costa, Monte-Carlo

Cession de Fonds de Commerce

(Première Insertion)

Aux termes d'un acte reçu par M^e Settimo, notaire soussigné, le 27 décembre 1946, M. Joseph MARSAN, commerçant, demeurant à Monte-Carlo, 2, montée de la Royana, a cédé à M. Louis CARUTA, commerçant, demeurant à Monte-Carlo, 11, rue Bellevue, le fonds de commerce de confection et tissus en gros, demi-gros et détail, connu sous le nom de **Confection Monégasque**, qu'il exploitait à Monte-Carlo, 3, rue des Violettes.

Oppositions, s'il y a lieu, en l'étude de M^e Settimo, notaire, dans les dix jours de la deuxième insertion.

Monaco, le 2 janvier 1947.

(Signé) : A. SETTIMO.

Etude de M^e JEAN-CHARLES REY

Docteur en droit, notaire

2, Rue Colonel-Bellando-de-Castro, Monaco

Cession de Fonds de Commerce

(Première Insertion)

Aux termes d'un acte reçu, le 12 décembre 1946, par M^e Rey, notaire soussigné, M^{me} Anna-Marie-Anne ALBERTO, sans profession, épouse de M. Jacques-Félix

FORNERI, ancien entrepreneur de travaux publics, avec lequel elle est domiciliée et demeure n° 24, boulevard des Moulins, à Monte-Carlo, a acquis de M^{me} Marie OCCELLI, commerçante, domiciliée et demeurant n° 6, rue Suffren-Reymond à Monaco-Condamine, veuve de M. Mario CARLETTO, un fonds de commerce d'Hôtel-Restaurant, dénommé **Hôtel d'Orient**, exploité n° 6, rue Suffren-Reymond, à Monaco.

Les créanciers de M^{me} CARLETTO, cédante, s'il en existe, ne pourront critiquer les paiements faits en dehors d'eux, s'ils ne font pas opposition sur le prix de ladite cession de fonds de commerce, au domicile à cet effet élu en l'étude de M^e Rey, notaire à Monaco, dans les dix jours, à compter de la date de la deuxième insertion.

Monaco, le 2 janvier 1947.

(Signé) J.-C. REY.

Etude de M^e LOUIS AURÉGLIA

Docteur en Droit, Notaire

2, boulevard des Moulins, Monte-Carlo

Apport en Société de Fonds de Commerce

(Première Insertion)

Suivant acte reçu en brevet par M^e Auréglija, notaire à Monaco, le 15 mai 1946, contenant les statuts de la **Société Monégasque Commerciale et Industrielle de Chauffage Central et d'Installations Annexes** (anciens Etablissements Prochaska), M^{me} Joséphine-Rose-Marie DULBECCO, veuve de M. Charles-Jaroslav PROCHASKA, commerçante, M. Charles-Henri PROCHASKA, commerçant, et M^{me} Pauline-Marie dite Paulette PROCHASKA, commerçante, demeurant tous à Monte-Carlo, 5, avenue Saint-Laurent, ont apporté à ladite Société le fonds de commerce d'entreprise d'installations de chauffage central qu'ils exploitaient à Monte-Carlo, 5, avenue Saint-Laurent.

Les créanciers de M^{me} veuve PROCHASKA, M. PROCHASKA et M^{me} PROCHASKA, s'il en existe, sont invités à faire opposition en l'étude de M^e Auréglija, notaire dans les dix jours au plus tard à compter de la date de l'insertion qui suivra la présente.

Monaco, le 2 janvier 1947.

L. AURÉGLIA.

Etude de M^e AUGUSTE SETTIMO.

Docteur en droit, notaire

26, avenue de la Costa, Monte-Carlo

Cession de Fonds de Commerce

(Deuxième Insertion)

Aux termes d'un acte reçu par M^e Auguste Settimo, notaire à Monaco, soussigné, le 8 novembre 1946, M. Jean ZOLESIO, coiffeur, demeurant à Monaco, 1, rue Bellevue, a cédé à M. Jacques PATAA, propriétaire, demeurant à Monte-Carlo, 8, impasse de la Fontaine, le fonds de commerce de coiffeur-parfumeur, connu sous le nom de **Parfumerie du Grand Hôtel** sis à Monte-Carlo, 1, rue de la Scala.

Oppositions, s'il y a lieu, en l'étude de M^e Settimo, notaire, dans les dix jours de la présente insertion.

Monaco, le 2 janvier 1947.

(Signé) : A. SETTIMO.

Etude de M^e AUGUSTE SETTIMO
Docteur en droit, notaire
26, avenue de la Costa, Monte-Carlo

CESSION DE BAIL
(Deuxième Insertion)

Aux termes d'un acte reçu par M^e Auguste Settimo, Docteur en Droit, notaire à Monaco, sousigné, le 10 décembre 1946, M^{me} Flore-Anne-Marie SCHUI, commerçante, épouse de M. Alexandre LORENZI, demeurant à Monaco villa Larvotto, ruelle Gonzales, a cédé à M. Alfred ROMAGNAN-CHIABAUT, administrateur de sociétés, demeurant à Monaco 6, rue de la Source, le droit au bail d'un local dépendant d'un immeuble sis à Monaco, passage Doda, quartier Saint-Michel, qui lui a été consenti par M^{me} veuve Jean BONNEMAS, pour une durée de neuf années ayant commencé à courir le 1^{er} janvier 1946, aux termes d'un acte sous signatures privées en date à Monaco du 1^{er} janvier 1946, enregistré à Monaco, le 29 avril 1946, folio 56 verso case 2.

Oppositions, s'il y a lieu, en l'étude de M^e Settimo, notaire, dans les dix jours de la présente insertion.

Monaco, le 2 janvier 1947.

(Signé) : A. SETTIMO.

Etude de M^e LOUIS AURÉGLIA
Docteur en droit, notaire
2, boulevard des Moulins, Monte-Carlo

VENTE DE FONDS DE COMMERCE
(Deuxième Insertion)

Suivant acte reçu par M^e Auréglià, notaire à Monaco, le 15 novembre 1946, M. Emile-Roger OXENHENDLER, commerçant, demeurant à Monte-Carlo (Principauté de Monaco), 24, boulevard Princesse Charlotte, a vendu à M^{me} Marie-Yvonne-Ghislaine-Jeanne MOREAU de BELLAING, sans profession, épouse de M. Maurice-Nicolas-Marie COELARD, demeurant à Cap d'Ail (Alpes-Maritimes), « Résidence Eden », le fonds de commerce de boulangerie-pâtisserie, salon de thé, avec dégustation de café, glaces et sirops, exploité à Monte-Carlo (Principauté de Monaco), 24, boulevard Princesse Charlotte.

Oppositions, s'il y a lieu, en l'étude de M^e Auréglià, notaire, dans les dix jours de la présente insertion.

Monaco, le 2 janvier 1947.

L. AURÉGLIA.

Etude de M^e LOUIS AURÉGLIA
Docteur en Droit, Notaire
2, boulevard des Moulins, Monte-Carlo

Purge d'Hypothèques Légales

Aux termes d'un contrat reçu le 9 décembre 1946, par M^e Auréglià, docteur en droit, notaire à Monaco, sousigné, dont une expédition transmise au Bureau des Hypothèques de Monaco le 19 décembre 1946 — volume 282 — n^o 46 — a été déposée le 2 janvier 1947, au Greffe Général des Tribunaux de la Principauté de Monaco,

M. André-Marie-Olivier Ayme, sans profession, demeurant à Poitiers (Vienne), 16, rue de l'Ancienne Comédie, a acquis de :

M^{me} Marie-Louise-Henriette BARD, hôtelière, veuve non remariée de M. Auguste ARNAUD, demeurant et domiciliée à Monte-Carlo, (Principauté de Monaco) « Sun Palace », rue des Orchidées,

Un appartement portant le numéro deux au plan du premier étage (Bloc A) et les dix-neuf millièmes du tréfonds et de la surface nue du sol d'un immeuble dénommé **Les Rotondes** composé de deux corps de bâtiment, situé à Monaco, 48, boulevard du Jardin Exotique, cadastré numéro 412 p section B, pour une superficie en sol de huit cent cinquante-quatre mètres carrés environ.

Cette acquisition a eu lieu moyennant le prix principal de **neuf cent mille francs**,

Pour l'exécution de ce contrat, domicile a été élu, par les parties, à Monaco, en l'étude de M^e Auréglià, notaire sousigné.

Avertissement est donné aux personnes ayant le droit de prendre sur les portions d'immeubles vendues, des inscriptions pour cause d'hypothèque légale, qu'elles devront requérir ces inscriptions, dans le délai d'un mois de ce jour, à peine d'être déchues de tous droits.

Monaco, le 2 janvier 1947.

L. AURÉGLIA.

Société Nouvelle des Blanchisseries et Teintureries de Monaco

Société Anonyme Monégasque au capital de 5.500.000 francs
Siège social : 26, boulevard des Moulins, Monte-Carlo

AVIS DE CONVOCATION

Messieurs les Actionnaires sont convoqués en Assemblée Générale extraordinaire le lundi 20 janvier 1947, à 15 heures, au siège social avec l'ordre du jour suivant :

- 1^o Ratification d'une convention de location-gérance ;
- 2^o Ratification de démissions et de nominations d'Administrateurs ;
- 3^o Questions diverses.

Le Conseil d'Administration.

SOMOCOREC

Siège social : 4, rue Suffren Reymond, Monaco

AVIS DE CONVOCATION

Les Actionnaires de la Société Anonyme Monégasque dite **Somocorec**, sont convoqués en Assemblée Générale ordinaire au siège social le 21 janvier 1947.

ORDRE DU JOUR :

- 1^o Lecture des rapports du Conseil d'Administration du Commissaire aux Comptes sur les opérations de l'exercice 1945 ;
- 2^o Lecture du bilan et compte de pertes et profits, approbation des dits comptes et quitus s'il y a lieu à qui de droit ;
- 3^o Ratification de la désignation du Commissaire aux Comptes faite par le Conseil d'Administration ;
- 4^o Autorisation à donner aux Administrateurs de traiter des affaires avec la Société ;
- 5^o Questions diverses.

Le Conseil d'Administration.

BULLETIN DES OPPOSITIONS
sur les Titres au Porteur

Titres frappés d'opposition.

Exploit de M^e Jean-J. Marquet, huissier à Monaco, en date du 22 décembre 1945. Une Obligation de la Société Anonyme des Bains de Mer et du Cercle des Etrangers à Monaco, portant le numéro 1306 de l'Emprunt 5 % 1935, tranche française.

Exploit de M^e Pissarello, huissier à Monaco, en date du 1^{er} janvier 1946. Trente-trois Actions de la Société des Halles et Marchés de Monaco portant les numéros 187, 204, 205, 212, 213, 228, 229, 276, 321, 326, 327, 329, 330, 374, 375, 444, 449, 460, 441, 563, 604, 605, 667, 668, 669, 670, 671, 672, 677, 678, 660, 671, 674.

Exploit de M^e Jean-J. Marquet, huissier à Monaco, en date du 2^e janvier 1946. Quatre Actions de la Société Anonyme des Bains de Mer et du Cercle des Etrangers à Monaco, portant les numéros 5.276, 16.860, 22.789, 57.088.

Exploit de M^e Jean-J. Marquet, huissier à Monaco, en date du 22 janvier 1946. Deux Actions de la Société Anonyme des Bains de Mer et du Cercle des Etrangers à Monaco, portant les numéros 37.480 et 62.663, jouissance ex-coupon 106 attaché.

Exploit de M^e Jean-J. Marquet, huissier à Monaco, en date du 28 janvier 1946. Deux Obligations de la Société Anonyme des Bains de Mer et du Cercle des Etrangers à Monaco, 4 %, portant les numéros 150.830 et 157.663.

Exploit de M^e Jean-J. Marquet, huissier à Monaco, en date du 4 mars 1946. Coupon n° 105 des Actions de la Société Anonyme des Bains de Mer et du Cercle des Etrangers à Monaco, portant les numéros 011.164, 029.894, 032.192, (64.893).

Exploit de M^e Jean-J. Marquet, huissier à Monaco, en date du 11 avril 1946. Cinq Actions de la Société Anonyme des Bains de Mer et du Cercle des Etrangers à Monaco, portant les numéros 4.244, 12.696, 12.934, 37.024, 37.649.

Exploit de M^e Pissarello, huissier à Monaco, en date du 16 avril 1946. Dix Cinquièmes d'Actions de la Société Anonyme des Bains de Mer et du Cercle des Etrangers à Monaco, portant les numéros 397.001 à 397.010 et d'une Action de la même Société, portant le numéro 62.215.

Exploit de M^e Jean-J. Marquet, huissier à Monaco, en date du 6 mai 1946. Dix Obligations de 10 livres sterling de la Société Anonyme des Bains de Mer et du Cercle des Etrangers à Monaco 5 %, portant les numéros 8.593 à 8.602.

Exploit de M^e Pissarello, huissier à Monaco, en date du 26 juin 1946. Une Action de la Société Anonyme des Bains de Mer et du Cercle des Etrangers à Monaco, portant le numéro 22.400.

Exploit de M^e Jean-J. Marquet, huissier à Monaco, en date du 9 juillet 1946. Trois Actions de la Société Anonyme des Bains de Mer et du Cercle des Etrangers à Monaco, portant les numéros 18.770, 37.844, 47.218.

Exploit de M^e Jean-J. Marquet, huissier à Monaco, en date du 9 juillet 1946. Un Cinquième d'Action de la Société Anonyme des Bains de Mer et du Cercle des Etrangers à Monaco, portant le numéro 56.972.

Exploit de M^e Jean-J. Marquet, huissier à Monaco, en date du 9 juillet 1946. Cinq Cinquièmes d'Actions de la Société Anonyme des Bains de Mer et du Cercle des Etrangers à Monaco, portant les numéros 432.305 à 432.309.

Exploit de M^e Pissarello, huissier à Monaco, en date du 30 juillet 1946. Sept Cinquièmes d'Actions de la Société Anonyme des Bains de Mer et du Cercle des Etrangers à Monaco portant les numéros 44.971, 44.972, 51.042, 51.043, 385.417, 385.418, 481.

Exploit de M^e Pissarello, huissier à Monaco, en date du 27 août 1946. Deux Actions de la Société Anonyme des Bains de Mer et du Cercle des Etrangers à Monaco, portant les numéros 23.369, 63.821.

Exploit de M^e Jean-J. Marquet, huissier à Monaco, en date du 4 septembre 1946. Deux Actions de la Société Anonyme des Bains de Mer et du Cercle des Etrangers à Monaco. Coupon 104 portant les numéros 23.469 25.548, et de trois Cinquièmes d'Actions de la même Société portant les numéros 431.690, 431.691, 431.692.

Exploit de M^e Jean-J. Marquet, huissier à Monaco, en date du 9 septembre 1946. Trente-deux Cinquièmes d'Actions de la Société Anonyme des Bains de Mer et du Cercle des Etrangers à Monaco,

Titres frappés d'opposition (suite).

portant les numéros 8.089, 8.514, 8.862, 14.019, 14.014, 27.281, 30.440, 35.423, 35.907, 42.744, 43.084, 43.843, 312.626, 312.626, 312.636, 312.768, 312.679, 312.888, 312.889, 313.387, 314.159, 314.160, 331.210, 333.277, 344.454, 346.475, 348.907, 372.120, 377.297, 378.799, 430.224, 430.225.

Exploit de M^e Jean-J. Marquet, huissier à Monaco, en date du 9 septembre 1946. Cinq Cinquièmes d'Actions de la Société Anonyme des Bains de Mer et du Cercle des Etrangers à Monaco, portant les numéros 300.984, 344.723, 407.369, 407.370, 407.371.

Exploit de M^e Jean-J. Marquet, huissier à Monaco, en date du 8 octobre 1946. Cinq Cinquièmes d'Actions de la Société Anonyme des Bains de Mer et du Cercle des Etrangers à Monaco, portant les numéros 428.158 à 428.162.

Exploit de M^e Jean-J. Marquet, huissier à Monaco, en date du 16 octobre 1946. Dix-huit Cinquièmes d'Actions, Coupons n° 405 d'intérêt à échéance du 1^{er} novembre 1942, de la Société Anonyme des Bains de Mer et du Cercle des Etrangers à Monaco, portant les numéros 40.989, 57.615, 57.616, 341.148, 311.149, 324.184, 349.456, 358.935 à 358.941, 377.803, 379.979, 467.139, 467.140.

Exploit de M^e Jean-J. Marquet, huissier à Monaco, en date du 24 octobre 1946. Une Action de la Société des Bains de Mer et du Cercle des Etrangers à Monaco, Coupon n° 105, portant le numéro 35.796 et Deux Cinquièmes d'Actions de la Société des Bains de Mer et du Cercle des Etrangers à Monaco, Coupon n° 105, portant les numéros 439.601 et 439.002.

Exploit de M^e Pissarello, huissier à Monaco, en date du 8 novembre 1946. Une Action de la Société Anonyme des Bains de Mer et du Cercle des Etrangers à Monaco, portant le numéro 19.393, jouissance ex-dividende 106, ex-intérêts 107.

Exploit de M^e Pissarello, huissier à Monaco, en date du 8 novembre 1946. Dix Cinquièmes d'Actions de la Société Anonyme des Bains de Mer et du Cercle des Etrangers à Monaco, portant les numéros 13.831 à 13.834, 32.803, 38.716, 322.252, 333.842, 389.696, 462.176.

Exploit de M^e Jean-J. Marquet, huissier à Monaco, en date du 5 décembre 1946. Cent soixante-quinze Cinquièmes d'Actions de la Société Anonyme des Bains de Mer et du Cercle des Etrangers à Monaco, portant les numéros 2.073, 3.388, 19.392, 19.066, 23.515, 24.241 à 24.245, 25.635, 28.198 à 28.200, 29.033, 29.816 à 29.818, 31.422, 35.166, 36.249, 36.649, 40.932, 45.676, 47.097, 51.781, 51.783, 57.390, 82.893, 85.408, 301.773, 301.074, 301.269, 305.147, 305.480, 309.914, 317.519, 317.798, 325.135, 340.975, 345.629, 346.505, 346.506, 347.976, 349.160, 358.697 à 358.699, 358.701 à 358.706, 359.566, 359.667, 359.776 à 359.781, 361.761, 374.388, 385.964, 386.374, 387.903, 387.994, 390.365, 391.140, 391.970, 394.469 à 394.473, 402.200, 402.201, 419.524 à 419.540, 421.453, 422.065, 428.438, 430.122, 430.123, 430.663, 432.992, 434.725 à 434.734, 437.834, 440.661, 443.715, 445.660, 451.607 à 451.610, 455.324 à 455.327, 456.484, 457.713 à 457.755, 458.440, 460.726, 460.953, 461.969, 462.123, 464.434, 466.148, 466.149, 466.396, 466.897, 495.712 à 495.714, 495.889, 500.205, 500.829, 502.679 à 502.681, 507.038 à 507.041, 509.525 à 509.527, 511.088, 513.757 à 513.765.

Exploit de M^e Jean-J. Marquet, huissier à Monaco, en date du 7 décembre 1946. Deux Actions de la Société Anonyme des Bains de Mer et du Cercle des Etrangers à Monaco, portant les numéros 27.822, 45.301.

Exploit de M^e Jean-J. Marquet, huissier à Monaco, en date du 11 décembre 1946. Une Obligation 5 % 1935 de L 10 de la Société Anonyme des Bains de Mer et du Cercle des Etrangers à Monaco, portant le numéro 11.669.

Exploit de M^e Pissarello, huissier à Monaco, en date du 18 décembre 1946. Soixante-quinze Cinquièmes d'Actions de la Société Anonyme des Bains de Mer et du Cercle des Etrangers à Monaco, portant les numéros 14.318, 14.919, 14.920, 15.327, 16.011, 26.834, 35.783, 36.844, 41.960, 46.040, 64.460, 64.560 à 64.571, 64.732, 64.748 à 64.760, 82.872, 317.013, 329.134, 401.408 à 401.407, 422.430, 464.148, 471.997 à 472.017, 478.018, 478.019, 502.934, 506.711 à 506.715, 511.247.

Exploit de M^e Jean-J. Marquet, huissier à Monaco, en date du 28 décembre 1946. Deux Actions de la Société Anonyme des Bains de Mer et du Cercle des Etrangers à Monaco, portant les numéros 44.200, 50.126 et Trois Cinquièmes d'Actions de la même Société portant les numéros 425.506 à 425.508.

• **Titres frappés d'opposition** (suite).

Exploit de M^e Jean-J. Marquet, huissier à Monaco, en date du 28 décembre 1946. Deux Cinquièmes d'Actions de la Société Anonyme des Bains de Mer et du Cercle des Etrangers à Monaco, portant les numéros 42.107, 46.196.

Exploit de M^e Jean-J. Marquet, huissier à Monaco, en date du 28 décembre 1946. Dix-Cinquièmes d'Actions de la Société Anonyme des Bains de Mer et du Cercle des Etrangers à Monaco portant les numéros 452.513 à 452.522.

Exploit de M^e Jean-J. Marquet, huissier à Monaco, en date du 28 décembre 1946. Cinq Cinquièmes d'Actions de la Société Anonyme des Bains de Mer et du Cercle des Etrangers à Monaco, portant les numéros 452.523 à 452.527.

Maintenues d'opposition.

(Néant)

Titres frappés de déchéance.

(Néant)

Le Gérant : Charles MARTINI

PLOMBERIE - ZINGUERIE - SANITAIRE - CHAUFFAGE - ÉLECTRICITÉ



Maison Julien BEGUE Fondée en 1883

LÉON BEGUE, SUCC^r

Fournisseur breveté de S. A. S. le Prince de Monaco

Bureaux : 4, Rue de l'Église - MONACO-VILLE

TÉLÉPHONE : 020-22

POUR LOUER OU ACHETER

Immeubles, villas, appartements, terrains, propriétés

TOUS FONDS DE COMMERCE EN GÉNÉRAL

Prêts Hypothécaires - Gérances - Assurances

AGENCE MARCHETTI & FILS

Licencié en Droit

Fondée en 1897

20, Rue Caroline - MONACO - Tél. 024.78

CHAUFFAGE CENTRAL

VENTILATION - CLIMATISATION

- INSTALLATIONS SANITAIRES -

FUMISTERIE - COUVERTURE

A. LACHAIZE

INGÉNIEUR E. O. I.

SUCCESSION DE H. CHOINIÈRE ET FILS

7, Rue Biovès - MONACO

TÉLÉPHONE : 020.08

AGENCE MONASTÉROLO

MONACO

3, Rue Caroline - Téléph. 022-46

Ventes - Achats - Locations

GÉRANCE D'IMMEUBLES

PRÊTS HYPOTHÉCAIRES

Transactions Immobilières et Commerciales

LE COURRIER DE LA PRESSE

FONDÉ EN 1889

" LIT TOUT "

" RENSEIGNE SUR TOUT "

CE QUI EST PUBLIÉ DANS LES

JOURNAUX, REVUES

ET PUBLICATIONS

DE TOUTE NATURE

Paraissant en France et à l'Étranger

et en fournit les extraits

sur tous sujets et Personnalités.

Circulaire explicative et Tarifs envoyés Franco

CH. DEMOGEOT, DIRECTEUR

21, BOULEVARD MONTMARTRE, PARIS (2^e)

Imprimerie Nationale de Monaco. — 1947.